



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 19 septembre 2024	Délibération n° 2024-09-19/01 <i>Ressources humaines</i>
---	--

Le 19 septembre 2024, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 13/09/2024

ETAIENT PRESENTS (25) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mmes Umnus, Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, M. Zontone, Mme Oziel, MM. Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amédéo.

PRESENTS PAR PROCURATION (06) :

M. Verna à M. Surie, M. Desrivières à M. le Maire, M. Poisson à M. About, Mme Mebrek à Mme Mary, M. Malnati à Mme Umnus, Mme David à M. Amédéo

ABSENTS EXCUSES (02) :

MM. Zakaria, Duranteau.

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : MME KRAWCZYK

OBJET : Créations d'emplois modifiant le tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets n° 2006-1690 et n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, n°2010-1357 du 9 novembre 2010, n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant respectivement statuts particuliers des cadres d'emplois

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20240925-DEL2024091901-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2024

des adjoints administratifs territoriaux, des adjoints techniques territoriaux, des techniciens territoriaux et des animateurs territoriaux,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT l'inscription sur la liste d'aptitude arrêtée par le Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne, d'un agent de maîtrise principal au grade de technicien, il est proposé de créer un poste de technicien à temps complet permettant la nomination par voie de détachement de l'agent de maîtrise principal à temps complet assumant les fonctions de chargé d'exploitation espaces verts. Il conviendra de supprimer du tableau des effectifs, après avis du Comité Social Territorial, l'emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet,

CONSIDERANT que compte tenu du départ d'un agent coordinateur jeunesse à temps complet, son remplacement était, initialement prévu sur un poste ouvert sur le grade d'animateur. Toutefois, au vu des difficultés de recrutement, il est nécessaire de créer un poste à temps complet d'animateur principal de 2^{ème} classe afin d'élargir les possibilités de recrutement,

CONSIDERANT la réussite au concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe d'un adjoint technique à temps complet affecté au service espaces verts, il est proposé de créer un poste à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe afin de procéder à sa nomination. Il conviendra de supprimer du tableau des effectifs, après avis du Comité Social Territorial, l'emploi d'adjoint technique à temps complet,

CONSIDERANT le départ en disponibilité de 2 auxiliaires de puériculture de la crèche collective à temps complet et la situation d'une auxiliaire de puériculture de la crèche collective à temps complet inapte à ses fonctions dans l'attente d'un reclassement, il est proposé de créer trois postes CAP de petite enfance à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

CONSIDERANT le départ en retraite d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la halte-garderie, il est proposé de créer un poste à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

CONSIDERANT la nécessité de service qui justifie de faire appel à du personnel pérenne à la direction des affaires financières, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 12 septembre 2024,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20240925-DEL2024091901-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2024

APPROUVE : les créations :

- d'un poste à temps complet sur chacun des grades suivants : technicien, animateur principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif,
- de cinq postes sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, ouverts aux agents contractuels de droit public le cas échéant,

ADOpte : la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Emplois à temps complet	Ancienne situation	Nouvelle situation
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	36	41
	Technicien	6	7
Administrative	Adjoint administratif	20	21
Animation	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	2

IMPUTE : la dépense au chapitre 012 du budget,

AUTORISE : Le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire,

 Bania KRAWCZYK



Le Maire,
 Vice-président délégué du Conseil départemental,

 C. STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 25 SEP. 2024

Mis en ligne et/ou notifié le : 26 SEP. 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 26 SEP. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
 095-219505989-20240925-DEL2024091901-DE
 Date de réception préfecture : 25/09/2024